

Déclaration de Madrid
EANA meeting 5/6 Juin 2015

Les projets de loi de modernisation du système de santé introduits par les Gouvernements de la France et de la Belgique ont comme pierres angulaires la généralisation du tiers payant obligatoire. Ces initiatives ont été prises sans considération de l'expertise des médecins.

EANA proteste avec véhémence contre cette violation des droits fondamentaux des médecins, qui sont :

- le principe d'un partenariat dans le cadre des processus de planification, de développement, de modernisation, de gestion du système de santé et dans l'établissement des budgets.
- le principe de la libre négociation des conventions, de la hiérarchie et de la valeur des actes médicaux dans un cadre paritaire.
- le droit à l'autonomie d'exercice.

EANA ne peut tolérer que des pays comme la France et la Belgique qui étaient jusqu'à présent des modèles de référence en matière de médecine intégrée et de collaboration publique – privée réussie.

EANA refuse que les fondements même de la démocratie sanitaire soient mis en cause dans quelque pays que ce soit.

EANA, à Madrid , le 5 juin 2015